

Avec la RGPP, l'Etat prépare un véritable plan social !

Cher(e) camarade,

Depuis plusieurs semaines, nous ne cessons de t'alerter sur les décisions dramatiques des travaux de la révision générale des politiques publiques et des orientations sur l'organisation territoriale de l'Etat portées par le ministère de l'Intérieur pour le service public de l'écologie, de l'aménagement et du développement durables du territoire, décisions qui seront annoncées lors du prochain comité de modernisation des politiques publiques qui se tiendra après l'échéance électorale du mois de mars 2008.

Si nous n'agissons pas, ce jour là pourrait alors sonner le glas des services déconcentrés du MEDAD, aux niveaux régional et départemental :

- Les DDEA n'existeront pas car leurs missions vont être découpées auparavant, dès la phase de préfiguration, pour être intégrées dans des directions de préfectures dont la structuration est déjà connue dans un projet de circulaire du premier ministre qui vient de demander aux préfets, en région comme en département, de faire le recensement des effectifs dans les services déconcentrés ;
- Les DREDAD, dont les organisations syndicales n'ont jamais été officiellement informées, pour lesquelles aucun CTPM ne peut se prononcer puisque le ministre ne met pas en place les instances nécessaires, sont imaginées par les préfets, sans la compétence Logement, sous l'autorité directe de secrétariats régionaux des affaires territoriales (SGAT) qui seront créés à cette occasion avec la fonction de RBOP de l'ensemble des programmes y compris celui des moyens (personnel et fonctionnement des services) ;
- Le RST sera amputé d'un LRPC sur deux et de ses divisions informatiques dont les prestations seront externalisées ; pour et par ceux qui conseillent le gouvernement... ! ;
- Les DIR vont être transformées en une agence routière entraînant avec elles la DGR, le SETRA, le CETU et la moitié restante des LRPC ;
- Les agents du MEDAD en charge de la voie d'eau vont être transférés à VNF ;
- L'ingénierie publique permettant la mise en œuvre des politiques publiques au plus proche des territoires sera supprimée ;
- Le permis de conduire sera confié à un opérateur externe alors que le problème de fond concerne la formation dispensée par les autos écoles et un examen inadapté ;
- Le permis de construire sera confié aux architectes qui prendront la décision de l'acte de construire entraînant une responsabilité importante donc une augmentation de la prime d'assurance pour les citoyens, sans parler de la multiplication des contentieux civils.

En réalité, l'Etat veut se débarrasser de plus de 27 000 agents du MEDAD! Ainsi en prévision du prochain conseil supérieur de la fonction publique qui se tiendra mi-mars, un projet de loi sur le soi-disant droit à la mobilité dans la fonction publique et ses décrets d'application viennent d'être adressés aux syndicats.

Ce projet de loi n'est en fait que la préparation d'un **plan social sans précédent et dévastateur pour les agents.**

Il est prévu notamment :

- La suppression du classement indiciaire relevant du décret du 10 juillet 1948 commun à l'ensemble de la fonction publique par des décrets indiciaires propres à chaque corps et cadre d'emplois : diviser pour mettre fin plus facilement au statut général de la FPE ;
- Une large ouverture du détachement et de l'intégration directe dans les corps et cadres d'emplois de même catégorie et à niveaux de fonctions et de responsabilités équivalents : pour mieux déplacer les agents ;
- L'ouverture des corps militaires au détachement et à l'intégration de fonctionnaires issus de corps civils, alors que des suppressions massives d'emplois sont prévues dans l'Armée ;
- La création du « droit au départ » avec un préavis de trois mois et la mise en place d'une indemnité de départ volontaire pour le fonctionnaire qui crée ou reprend une structure privée ;

- ➔ Une plus grande souplesse des mobilités entre fonctions publiques, notamment de la FPE vers la FPT avec une aide financière dégressive de l'Etat aux collectivités sur une période maximum de 5 ans couvrant tout ou partie de la rémunération de l'agent ;
- ➔ Un dispositif de réorientation professionnelle, d'une durée maximum de deux ans, pour l'agent dont l'emploi et le service ont été supprimés. Au-delà l'agent peut-être placé d'office en disponibilité ;
- ➔ Le recours à l'intérim pour assurer des missions temporaires, ... pour moins d'un an, car au-delà l'agent intérimaire deviendrait titulaire d'un CDD de 3 ans ;
- ➔ La création d'un contrat de droit public, pour les agents non titulaires, en cas de transfert d'une activité de l'Etat vers une structure assurant un service public administratif. En cas de refus de l'agent, la personne publique prononce le licenciement. Ceci s'applique en cas de modification de l'organisation des services d'un ministère impliquant un transfert vers un autre département ministériel.

Ainsi toutes ces orientations que l'Etat annonce mettre en place au prétexte de :

- moderniser la fonction publique d'Etat ;
- faciliter les échanges entre fonctions publiques et l'accès au secteur privé;
- réorienter professionnellement ses agents ;
- inciter à la création d'entreprises pour diversifier les parcours professionnels ;
- permettre la perméabilité entre l'administration militaire et civile ;
- généraliser la « position normale d'activité » pour tout agent en interministériel ;
- faciliter les transferts d'activités entre personnes morales de droit public ;

visent uniquement à une suppression drastique des emplois notamment ceux du MEDAD.

L'Etat nous ment, comme il ment aux citoyens, aux élus, aux entreprises et aux associations car le vrai visage des réformes engagées vise une réduction du « déficit public de la France », avant qu'elle n'assume la présidence européenne au 1^{er} juillet 2008. Ces réformes (RGPP, projet de l'Intérieur, mobilité) sont idéologiques, dogmatiques mais aussi corporatistes : le corps préfectoral ayant bien compris l'opportunité que représente la RGPP pour accroître son pouvoir et prendre l'autorité directe sur tous les services et personnels de l'Etat en région, ce dont il rêve depuis 2005.

Les responsables de la RGPP, les préfets et les conseillers des finances, n'ont aucune idée novatrice pour améliorer le service public de l'écologie, de l'aménagement et du développement durables du territoire. Ils n'ont d'autre idée que celle mise en œuvre en Angleterre, aux Pays Bas, en Italie, au Portugal, en Suède et aux Etats Unis qui est de créer des agences de service public avec des agents détenteurs d'un contrat de droit privé et laisser à ces agences la plus grande autonomie en matière de recrutement, gestion, promotion et rémunération ! **C'est tout simplement la fin des statuts dont celui des ITPE !**

Personne ne sera épargné quelle que soit sa catégorie, sa fonction, son emploi, son grade et son corps !

Sans rien avouer, c'est bien un véritable plan social que l'Etat prépare !

La seule alternative est de se mobiliser, de rentrer en action, de dire NON à cette vision de l'Etat et du service public. Déjà, les publications, les interventions au plus haut niveau de l'Etat et les actions engagées par le SNITPECT-FO, les autres syndicats nationaux, la FEETS-FO, la FGF-FO et même la confédération Force Ouvrière ont obligé le ministre d'Etat du MEDAD à réagir, à bouger et intervenir pour préserver le MEDAD, ses services et ses compétences.

Oui, il faut que nous en soyons tous persuadés : un autre avenir est possible, sur la base des revendications que nous portons pour le service public de l'écologie, de l'aménagement et du développement durables du territoire. A condition de se mobiliser, d'établir le rapport de force, comme jamais nous ne l'avons fait jusqu'alors. Le cadre d'actions de l'intersyndicale Force Ouvrière et CGT permet la mobilisation. Les ITPE doivent y prendre une part active et y jouer un rôle majeur.

Tous en action pour sauver le service public, pour préserver le MEDAD. Tous mobilisés pour nos services, nos compétences, notre gestion, notre école, notre statut. Tous à Paris le 6 mars 2008 avec l'ensemble des agents du ministère !

Gilles PAQUIER
Secrétaire général

